

Image not found or type unknown



Perte pécuniaire voiture suite accident non responsable

Par **victima**, le **04/02/2014** à **09:27**

nous avons été victime d'un accident de la route rncirculant sur une voie express nous avons du nous arrêter une la bande d'arrêt d'urgence véhicule en warningrnrnous avons été heurté de plein fouet à l'arrière droit par un autre véhicule ayant perdu le contrôle suite à utilisation portable et circulant sur la bande d'arrêt rnrles torts sont 100% du a son inattention : perte de contrôle, utilisation portable, mise en danger vie d'autrui rnrnotre véhicule Hyundai satellite à 10 ans. Bon état général rnrtrès mauvaise cotation de l'expert due valeur vénale et ne courant pas de loin son remplacement rnrnotre assurance reconnait notre irresponsabilité totale rnrquels sont nos recours rnrmerci de votre réponse et de votre aiderncordialement

Par **chaber**, le **04/02/2014** à **09:47**

bonjour rnr[citation]notre assurance reconnait notre irresponsabilité totale [/citation] rnrSans aucune responsabilité, la Cour de Cassation a confirmé à maintes reprises que la victime a droit à la valeur de remplacement et aux frais découlant de l'accident. rnrLa valeur de remplacement est celle du marché de l'occasion d'un même véhicule. rnrVous pouvez contester en justifiant par des annonces dans les gratuits ou en cherchant sur Internet. rnrIl existe la possibilité de prendre un expert indépendant à vos frais (250€/300€)